

A. Boutet, « “Mon cousin, cestuy cy est-il bon ?” Le *decorum* “trop gaillard” des *Nouvelles récréations et joyeux devis* de Des Périers, lecteur du Pogge », *Atlante. Revue d’Études Romanes*, 5, 2016, p. 178-200.  
ISSN 2426-394X

178  
« Mon cousin, cestuy cy est-il bon ? »

## Le *decorum* « trop gaillard » des *Nouvelles récréations et joyeux devis* de Des Périers, lecteur du Pogge

Anne Boutet

Centre d’Études Supérieures de la Renaissance (Tours) et  
Université Charles-de-Gaulle (Lille)

Lorsqu’il s’agit d’étudier la notion de *decorum* et d’explorer ses limites, il est rare de penser immédiatement aux recueils de nouvelles de la Renaissance. Viennent à l’esprit des textes de rhétorique ou des œuvres poétiques et dramaturgiques influencés, notamment, par la lecture de l’*Art poétique* d’Horace et du *De officiis* de Cicéron. Au XVI<sup>e</sup> siècle, en France, le genre de la nouvelle est déconsidéré. Sans art poétique pour la légitimer ou lui conférer ses lettres de noblesse, cette littérature puise dans un héritage médiéval foisonnant et polymorphe où l’*exemplum* se mêle au lai, à la facétie, aux dits, aux contes ainsi qu’aux modèles italiens que sont Abstemius, Castiglione, Boccace ou Le Pogge. L’instabilité du lexique reflète la labilité d’un genre désigné tantôt comme « nouvelle », tantôt comme « compte », « histoire » ou « devis ». De plus, les recueils français de nouvelles illustrent moins les limites que le refus du *decorum*. Les protestations de moralité et d’exemplarité que formulent les conteurs, sur le modèle du proème et de la quatrième journée du *Decameron*, ne doivent pas duper. Le plaisir du texte réside bien dans sa légèreté et sa gaillardise.

Bonaventure des Périers sait cela, et n’hésite pas à jouer avec le modèle boccacien de l’adresse aux lectrices en donnant, dès la première nouvelle des *Nouvelles récréations et joyeux devis* (1558), la parole à la gent féminine. Certaines dames et demoiselles pouvant se montrer parfois « trop tendrettes », il les met en scène dans un bref échange avec leurs cousins et frères, chargés de sélectionner des récits pour

éviter à ces sensibles lectrices de « tomber en quelques passages trop gaillars »<sup>1</sup>. Seulement, comme le constate malicieusement le conteur, à chaque fois qu'il leur sera demandé si « cestuy ci est [...] bon », les mâles espiègles et trompeurs répondront toujours : « ouy »<sup>2</sup>. C'est pourquoi Des Périers invite à tout lire et « hardiment », d'autant que « quantes dames auront bien l'eau à la bouche, quand elles orront les bons tours que leurs compagnes auront faitz »<sup>3</sup>. Peu importe si « devant les gens elles facent semblant de couldre ou de filler : pourveu qu'en destournant les yeulx, elles ouvrent les oreilles : et qu'elles se reservent à rire quand elles seront à part elles »<sup>4</sup>. Aussi Des Périers est-il moins un disciple de Boccace que du Pogge, dont les *Confabulationes* (1452) sont célèbres pour leur verve et leur truculence gaillardes<sup>5</sup>. Illustration d'une *florentina libertas* mêlant satire, obscénité et scatologie, elles ont dû être adaptées par leurs traducteurs, Julien Macho et Guillaume Tardif, afin de les rendre plus conformes à la bienséance française.

Comme bien des conteurs de son époque, Des Périers a lu les facéties de l'humaniste italien et emprunte maints récits à son recueil<sup>6</sup>. La question du *decorum* semble donc inopérante chez des auteurs comme le Pogge ou Des Périers : comment, sans souci du *decorum*, poser des limites à respecter ou à franchir ? Pourtant, évacuer

---

<sup>1</sup> Bonaventure DES PÉRIERS, *Nouvelles créations et joyeux devis*, éd. Krystyna Kasprzyk, Paris, Société des textes Français Modernes, 1997, p. 17. Sur Des Périers et le genre de la nouvelle, voir les travaux majeurs de Lionello SOZZI : *Les Contes de Bonaventure Des Périers. Contribution à l'étude de la nouvelle française de la Renaissance*, Torino, G. Giappichelli, 1965 et *La Nouvelle française à la Renaissance*, CEFI, Universités de Turin et de Savoie, Bibliothèque Franco Simone, Genève et Paris, Slatkine, 1981.

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> *Id.*

<sup>4</sup> *Id.*

<sup>5</sup> Sur l'œuvre du Pogge, voir *Poggio Bracciolini 1380-1980*, Firenze, Sansoni, 1982.

<sup>6</sup> Au sujet de la facétie en France au XVI<sup>e</sup> siècle, voir notamment « Facétie et littérature facétieuse à l'époque de la Renaissance », actes du colloque de Goutelas 29 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 1977, sous la direction de V.-L. SAULNIER, *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la Réforme et la Renaissance*, n°7, 1978 et Henri WEBER, « La facétie et le bon mot du Pogge à Des Périers », *Humanism in France at the End of the Middle Ages and in the Early Renaissance*, Manchester, Manchester University Press-New York, Barnes and Noble, 1970, p. 82-105. Le projet « Facéties », du laboratoire OBVIL (Sorbonne Paris IV), mené par Luise AMAZAN-COMBEROUSSE, Marie-Claire THOMINE, Tiphaine ROLLAND, Dominique BERTRAND et Nora VIET, participe activement au renouveau des études sur le développement de la facétie en France : <http://obvil.paris-sorbonne.fr/obvil/presentation>

si rapidement cette interrogation reviendrait à lire bien trop vite Cicéron, Horace et les deux humanistes italien et français. Josse Bade et son commentaire de l'*Art poétique* d'Horace (1500) ou Érasme interprétant le *De officiis* de Cicéron (le *Ciceronianus* de 1528 et l'*Ecclesiastes* de 1540) révèlent la complexité d'une notion moins étrangère au *Confabulationes* et aux *Nouvelles récréations et joyeux devis* qu'il n'y paraît. Les sens rhétorique, moral et esthétique associés au *decorum* sont ainsi déterminants.

Questionner les limites du *decorum* chez Des Périers, lecteur du Pogge, conduit moins à examiner le positionnement du conteur au sein d'un héritage rhétorique et littéraire antique, réexaminé par les humanistes, qu'à constater la singularité d'une écriture s'appropriant une notion délicate et réveillant un genre narratif déconsidéré du fait de ses origines modestes et gaillardes. Envisager le *decorum* du point de vue de la limite, c'est d'abord interroger le dialogue de Des Périers avec le Pogge, pour, ensuite, examiner le dépassement de cette limite au profit d'une réflexion générique.

### **Imiter le Pogge, limiter le *decorum* ? Des Périers lecteur des *Confabulationes***

Bonaventure Des Périers n'est pas le seul conteur français du XVI<sup>e</sup> siècle à puiser une matière joyeuse et divertissante dans les facéties du Pogge. Le succès des *Confabulationes*, en France, à la Renaissance, n'est plus à démontrer : plusieurs éditions françaises du texte latin (six entre 1470 et 1500, une en 1518), des traductions partielles en français (celle de Julien Macho en 1480, et celle de Guillaume Tardif en 1492), ainsi que des traductions complètes en italien (huit éditions des presses de Venise entre la fin du XV<sup>e</sup> siècle et 1553) contribuent au succès et à la diffusion de l'ouvrage<sup>7</sup>. Aussi l'anonyme *Parangon de Nouvelles Honnestes et Delectables* (1531) contient-il vingt facéties dans la traduction de Tardif. Des conteurs comme Philippe de Vigneulles (les *Cent nouvelles nouvelles*), Guillaume Bouchet (les *Serées*), ou bien encore Marguerite de Navarre (*L'Heptaméron*) reprennent à ces facéties, entièrement

---

<sup>7</sup> Voir Lionello SOZZI, « Les *Facetiae* du Pogge et leur influence. Discussion », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'Humanisme, la Réforme et la Renaissance*, n°7, 1977, p. 31-35.

ou partiellement, leurs trames et leurs procédés comiques. Des Périers ne fait pas preuve d'originalité en s'inspirant de l'humaniste italien dans ses *Nouvelles récréations et joyeux devis*. Le secrétaire de Marguerite de Navarre ne se contente pourtant pas de reprendre divers bons tours et bons mots au modèle italien. Il met le récit facélieux au service de la narration de la nouvelle. Or c'est là qu'intervient la question du *decorum* et de ses limites : préciser le sens de cette notion au sein d'ouvrages facélieux montre combien l'imitation du Pogge par Des Périers implique davantage qu'une « récréation » par de « joyeux devis ».

Dans cette analyse comparative des *Confabulationes* et des *Nouvelles récréations et joyeux devis*, il est essentiel de définir le sens et les enjeux du *decorum* à la Renaissance, en France comme en Italie. Comme le rappellent Bernard Weinberg<sup>8</sup> et Jean Lecoïnte<sup>9</sup>, le *decorum* est une notion à la fois rhétorique (Horace) et morale (Cicéron). Certes,

[...] le terme de *decorum* ne fait pas une seule fois son apparition dans l'*Art poétique* [d'Horace]. On ne le rencontre pas plus [...] dans les gloses antiques, ni dans les commentaires médiévaux. Il faut attendre apparemment le milieu du XV<sup>e</sup> siècle pour le trouver appliqué au traité horatien, et le commentaire de l'*Art poétique* de Bade, de 1500, apparaît bien comme le premier [...] à organiser son interprétation d'ensemble autour de la notion de *decorum*<sup>10</sup>.

Le commentaire de Bade réunit sous un vocable unique (*decorum*) les implications rhétoriques de termes aussi variés que *dignitas*, *convenientia*, *proprietas* ou encore *aptum et proprium*<sup>11</sup>. De cette lecture, Josse Bade établit un triple *decorum* (« *decorum triplex ordo* ») des mots, des choses et des personnes :

<sup>8</sup> Bernard WEINBERG, *A History of Literary Criticism in the Italian Renaissance*, vol. 1 et 2, Chicago, The University of Chicago Press, 1963.

<sup>9</sup> Jean LECOÏNTE, *L'Idéal et la différence*, Genève, Droz, 1993.

<sup>10</sup> Jean LECOÏNTE, « Josse Bade et l'invention du *decorum* horatien », *Camenae*, n° 13, octobre 2012.

<sup>11</sup> *Id.*, p. 2-4.

[...] pour Josse Bade, c'est le *decorum* qui règle le choix d'un sujet par le poète en proportion de ses capacités ; dans le cadre de ce choix, il gouverne le rapport du vocabulaire et du style avec le sujet traité ; c'est encore lui qui assure la correspondance des parties de l'œuvre, leur conférant une unité, conformément à un modèle cosmologique ; il détermine également l'appropriation des propos de personnages de théâtre à leur condition et caractère ; on rencontre de plus quelques emplois annexes, assez flous, où le *decorum* impose l'idéal d'un certain équilibre dans la construction ou expression.

Le *decorum*, pour Bade, qui reflète l'opinion commune, doit être *rerum, verborum, personarum*. Il ne s'agit pas exactement de trois types de *decorum* distincts, mais d'une correspondance globale entre le sujet, l'expression et les "personnes". On entend par là deux types de personnes, celle qui parle et celles à qui on s'adresse. On précise aussi que le *decorum* doit être *locorum* et *temporum* selon le lieu et le temps, et, en général, les circonstances<sup>12</sup>.

Dans les *Prænotamenta* de 1502, introduction aux œuvres de Térence, Josse Bade consacre également les chapitres XX à XXIII au *decorum*. Au chapitre XX, comme le constate Jean Lecointe, il « traite de la notion générale en une phrase : "*Decorum quod Græci prepon vocat est decentia decensque observatio proprietatis personarum rerum verborum : et totius artificii*" »<sup>13</sup>.

Par ailleurs, dans son *Dictionnaire de rhétorique*, Georges Molinié propose de recourir à l'approche de Ramus dans ses *Rhetoricæ distinctiones* (1548), « une des meilleures » au XVI<sup>e</sup> siècle. Il en cite un extrait :

Le décorum, en ce qui concerne la pureté et l'élégance de la langue, relève de la grammaire ; en ce qui concerne les édifices, de l'architecture ; pour ce qui est de tous les propos et des actes, des

<sup>12</sup> J. LECOINTE, *L'Idéal et la différence*, *op. cit.*, p. III.

<sup>13</sup> Cité par J. LECOINTE, « Josse Bade et l'invention du *decorum* horatien », *op. cit.*, p. 8.

questions diverses et générales de la vie quotidienne, il relève de la prudence humaine. Le *decorum* est cette perfection que les arts nous permettent de connaître par leurs préceptes spécifiques, et la raison et la sagesse des hommes par elles-mêmes.<sup>14</sup>

Georges Molinié souligne ensuite la clarté de cette définition qui montre « le jeu des grands axes de la rhétorique » :

D'abord, une dimension technique, concernant la pureté et l'élégance du style. Ensuite, une appréciation à la fois morale, esthétique et intellectuelle d'ordre général, qui rejoint davantage les questions de convenance et de dignité ; on retrouve alors aussi bien les déterminations de l'éthique que les conditions de l'efficacité du discours dans la persuasion, par ce qui peut toucher le lecteur. Ce mixte d'esthétique et de morale psychologique est profondément rhétorique : le *decorum* désigne une sorte d'idéal de qualité social<sup>15</sup>.

Les exigences du *decorum* font écho aux définitions du *facetus* et de *facetia* formulées par Cicéron (*De Oratore*, II) et par Quintilien (*Institution oratoire*, VI). En effet, si le but premier de la parole facétieuse est de susciter le rire et de divertir, le comique du texte ne doit pas se faire aux dépens de l'*urbanitas*. Le comique facétieux respecte les convenances et la bienséance. Il fuit la *rusticitas* et c'est pourquoi il ne verse ni dans l'obscénité, ni dans de violentes attaques *ad personam*. Le *facetus* va de pair avec l'élégance, comme le souligne Quintilien<sup>16</sup>.

Or il est difficile d'associer les *Confabulationes* du Pogge à ce souci des convenances. L'avare de la facétie 70 qui but de l'urine (« *urinam degustavit* ») ou la femme de la facétie 137 qui découvrit son cul (« *culum detexit* ») semblent mal illustrer l'*elegantia* prônée par Quintilien. Aussi le Pogge n'a-t-il pas appelé ses récits *facetiae*,

<sup>14</sup> Trad. de Georges MOLINIÉ, *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, Le Livre de Poche, 1992, p. 97.

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> Voir QUINTILIEN, *Institution oratoire*, VI : « *Facetum quoque non tantum circa ridicula opinor consistere. Neque enim diceret Horatius facetum carminis genus natura concessum esse Virgilio : decoris hanc magis et exultæ cujusdam elegantie appellationem puto.* »

mais *confabulationes*, distinction utile pour échapper à une tradition antique très codifiée, mais qu'il revendique également en puisant dans les recueils de bons mots ou d'apologues de l'Antiquité. Comme le relèvent Frédéric Duval et Sandrine Hériché-Pradeau dans leur introduction à l'édition des *Facecies de Pogge* de Guillaume Tardif,

[c]ette position volontairement ambiguë lui permet de réinterpréter à son aise les concepts connexes au “*facetus*”, notamment l’“*urbanitas*”. Les “*confabulationes*” se présentent comme une âpre défense de l'intelligence et, par conséquent, comme une vive critique de la “*rusticitas*”. [...] l’“*urbanitas*” se métamorphose en la qualité de l'homme intelligent, cultivé ou tout simplement ingénieux<sup>17</sup>.

Le Pogge n'hésite pas à employer l’*obscenitas* et les attaques blessantes, comme à la facétie 211 où un enfant de dix ans ridiculise et humilie le cardinal Angelotto, pour dénoncer la bêtise humaine en général et les vices méprisables du petit monde de la Curie romaine en particulier. « En les baptisant du nom de “facétie”, d’après le titre apocryphe *Liber facetiarum* porté par les incunables et de nombreux manuscrits, la critique est à l'origine d'un raccourci malheureux.<sup>18</sup> » De fait, dans la préface des *Confabulationes*, destinée à devancer les attaques de ses détracteurs, le Pogge défend un double objectif, inspiré de l'exorde du *De finibus* de Cicéron. À ceux qui condamneront la frivolité et l'indignité des récits (« *in eis ornatiores dicendi modum et maiorem eloquentiam requirant* »<sup>19</sup>), l'humaniste italien rétorque que les Anciens eux-mêmes avaient compris la nécessité du besoin de se détendre : « [...] *respondeam legisse me nostros Maiores, prudentissimos ac doctissimos viros, facetiis, josis et fabulis delectatos, non reprehensionem, sed laudem meruisse* [...] »<sup>20</sup>. Ce point de vue n'est pas étranger à celui formulé par Des Périers, dans la première nouvelle de son recueil :

<sup>17</sup> Guillaume TARDIF, *Les Facecies de Pogge*, traduction du *Liber facetiarum* de Poggio Bracciolini, éd. critique par Frédéric Duval et Sandrine Hériché-Pradeau, Genève, Droz, 2003, p. 17.

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> LE POGGE, *Facéties / Confabulationes*, éd. Étienne Wolff et Stefano Pittaluga, Paris, Les Belles Lettres, 2005, p. 1.

<sup>20</sup> *Ibid.*

« Le plus gentil enseignement pour la vie, c'est *Bene vivere et laetari*.<sup>21</sup> » En revanche, à ceux qui blâmeront le style des *Confabulationes*, Le Pogge répond en opposant un objectif linguistique inconnu des *Nouvelles récréations et joyeux devis* :

Et de même que Cicéron innovait en traitant en latin de philosophie, de même le Pogge innove-t-il en refusant de soumettre le choix de la langue au genre littéraire. Il dépasse ainsi l'opposition entre langue vulgaire et langue latine, au profit, naturellement de la dernière : les potentialités du latin lui ouvrent tous les sujets et tous les registres<sup>22</sup>.

En explorant les limites du *decorum*, le Pogge non seulement revendique la valeur éthique d'une obscénité chargée de dénoncer la laideur morale et la bêtise humaine, mais introduit également un genre nouveau dans la littérature et « cré[e] un nouveau modèle discursif en opposition totale avec la rhétorique classique »<sup>23</sup>. Tel est le sens de son affirmation dans la « Praefatio » : « *Proderit [...] et ad eloquentiam et doctrina mea scribendi exercitatio*. »<sup>24</sup> Des Périers ne partage pas la même ambition. Ni le curé de Brou qui montre son cul à un évêque (nouvelle 34), ni le jeune homme, déguisé en religieuse et entouré de nonnes nues, qui fait tomber sous l'émotion du spectacle les lunettes de la mère supérieure venue constater de trop près sa virilité (nouvelle 62) ne sont au service d'une virulente satire de la débauche monacale. Nulle volonté également de rompre avec l'héritage facétieux médiéval et italien. La première nouvelle est très claire à ce sujet : « [P]oint de sens allegoricque, mistique, fantastique » à ces « compte[s] de tous boys : de toutes tailles, de tous estocz, à tous pris et à toutes mesures, fors que pour plorer.<sup>25</sup> » Toutefois, la question du *decorum* dans les *Confabulationes* et les *Nouvelles récréations et joyeux devis* ne se limite pas à une approche plus ou moins respectueuse des convenances et de la bienséance. La

---

<sup>21</sup> B. DES PÉRIERS, *op. cit.*, p. 14.

<sup>22</sup> E. WOLFF, *op. cit.*, p. XIX.

<sup>23</sup> F. DUVAL et S. HÉRICHÉ-PRADEAU, *op. cit.*, p. 18.

<sup>24</sup> LE POGGE, *op. cit.*, p. 2.

<sup>25</sup> B. DES PÉRIERS, *op. cit.*, p. 15.



lecture du *De officiis* de Cicéron par Bade et Érasme met en avant un *decorum* plus moral que rhétorique, où surgit l'individu.

Jean Lecointe rappelle que,

[d]ans le *De officiis*, Cicéron aborde le *decorum*, [...] d'un point de vue plus moral que rhétorique, mais s'y illustre une tendance, également sensible dans ses œuvres rhétoriques, à le "personnaliser", en le détachant d'une observance trop étroite de principes mécaniques, pour l'abandonner à une liberté d'appréciation plus subjective, et en lui faisant davantage prendre en compte, au titre de *decorum personae*, non plus seulement le "rôle", mais bien la "nature de l'individu".<sup>26</sup>

Ce rappel sur le *decorum* est associé à une réflexion sur la magnanimité. J. Lecointe développe à nouveau ce point :

Cicéron [insiste] sur la "*despicientia rerum externarum*", le mépris des biens apparents, et le hautain détachement du magnanime à l'égard des appréciations sociales de sa conduite. Conformément à la dialectique philosophique de l'être et du paraître, "la grandeur d'âme véritable et sage estime que la beauté morale [...] réside dans les actes et non pas dans la renommée, et elle préfère être la première plutôt que de le paraître."<sup>27</sup>

Or cette magnanimité n'est pas absente des *Nouvelles récréations et joyeux devis*. Cela peut surprendre. En effet, la grandeur d'âme n'est pas la première caractéristique attendue chez des personnages ordinaires et évoluant dans un quotidien peu héroïque. Certes, quelques papes ou grands de ce monde interviennent dans certains « devis », mais l'essentiel des protagonistes relève d'un milieu social et intellectuel modestes. Pourtant, Des Périers confère à plusieurs d'entre eux une grandeur qui s'apparente à la magnanimité cicéronienne. Ainsi, à la nouvelle 5, un père veuf, « de sa nature facile, indulgent et sans grand soin de sa maison », découvre que ses trois

<sup>26</sup> J. LECOINTE, *L'Idéal et la différence*, op. cit., p. 403.

<sup>27</sup> *Ibid.*

filles, en âge de se marier, ont non seulement perdu leur virginité, mais qu'elles sont également enceintes et que les pères sont inconnus, « [c]ar possible qu'il y en avoit plus d'un : et que l'un avoit fait les piedz, l'autre les oreilles, et quelque aultre encore le nez [...] »<sup>28</sup>. Dans tout autre recueil de nouvelles, la colère paternelle conduirait à l'exécution d'une punition sévère, si ce n'est d'un châtement cruel<sup>29</sup>. Or la réaction de ce père témoigne d'une bienveillance singulière qui l'éloigne de la figure du père en courroux, type habituel de la facétie. La grandeur du personnage qui fait passer le bonheur de ses filles avant la renommée et les convenances sociales met en avant sa personnalité et son individualité. Il se distingue du personnel traditionnel de la nouvelle :

Quand il eut entendu ceste nouvelle, il en fut fasché de prime face : mais il ne s'en desespera point aultrement : d'autant qu'il estoit de ceste bonne paste de gens qui ne prennent point trop les matieres à cueur. Et à dire vray, dequoy sert il de se tourmenter d'une chose quand elle est faicte, sinon de l'empirer <sup>30</sup>?

Cet exemple montre que le genre de la nouvelle, en France, à la Renaissance, n'est pas coupé des préoccupations esthétiques et morales qui préoccupent les plus éminents humanistes du temps. Les « devis » de Des Périers peuvent, à leur manière, illustrer – et non contester ou dénigrer – la notion de *decorum peculiare* élaborée par Érasme. Ce *decorum* « s'applique plus particulièrement à la mise en accord de notre comportement – et donc également de nos propos – avec notre personnalité individuelle [...] »<sup>31</sup>. De fait,

---

<sup>28</sup> B. DES PÉRIERS, *op. cit.*, p. 33.

<sup>29</sup> Voir la nouvelle 40 de l'*Heptaméron* de Marguerite de Navarre, où un frère, incarnation de l'autorité paternelle, fait tuer l'époux que sa sœur a épousé en secret. Sur le sujet des pères en colère, voir Anne BOUTET, « “Oultrey d'ire et de courroux” ou de la colère du père. L'humeur colérique des figures paternelles dans les recueils de nouvelles du XVI<sup>e</sup> siècle en France », dans *Vers une grammaire des humeurs dans les littératures romanes (mi XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, éd. Giancarlo ALFANO, Roland BEHAR, Michèle GUILLEMONT, Anne ROBIN, *Compar(a)ison*, 1-2, 2011 (2016), p. 99-110.

<sup>30</sup> B. DES PÉRIERS, *op. cit.*, p. 32.

<sup>31</sup> J. LECOINTE, *L'Idéal et la différence*, *ibid.*

[...] le *decorum* cicéronien ainsi repensé, moins mécaniquement appliqué et d'une façon plus subordonnée à la subjectivité individuelle que dans la rhétorique scolaire, s'avèrera un des auxiliaires principaux de l'*éthos*, à la Renaissance, dans l'appel à l'individuation des pratiques d'écriture. Dans une certaine mesure, il nous semble même qu'on puisse distinguer la rhétorique proprement humaniste de la rhétorique scolaire de tradition médiévale, par ce glissement d'un *decorum* "objectif", celui de la "roue de Virgile", vers un *decorum* "subjectif", au sens de Cicéron. Ce sera l'axe même de l'argumentation d'Érasme dans le *Ciceronianus* [...]. C'est un des aspects du progrès universel du "subjectivisme" à la Renaissance, qui reste bien entendu limité par bien des persistances de la perspective ancienne, mais qui tend dorénavant à colorer l'ensemble de la réflexion sur la "convenance" du texte<sup>32</sup>.

C'est dans cette opposition entre *decorum* objectif et *decorum* subjectif que se dessine la différence entre le Pogge et Des Périers. Malgré la présence de personnalités historiques, religieuses et artistiques, les *Confabulationes* n'accordent que peu de place à l'individuation des personnages. Les traits psychologiques sont à peine esquissés. Par exemple, la série de facéties mettant en scène Rodolfo de Camerino (facéties 51 à 54) ne caractérise le héros que par sa vivacité d'esprit et la sagesse de sa répartie. Rien ne le distingue d'autres rhéteurs, comme le cavalier corpulent de la facétie 197, capable lui aussi de saillies verbales. En revanche, près d'un siècle plus tard, le secrétaire de Marguerite de Navarre semble bénéficier du « progrès universel du subjectivisme à la Renaissance ». Plusieurs de ses « devis » présentent des personnages dont l'*éthos* est développé, certes dans la limite du récit, en particulier ceux incarnant la bonhomie joyeuse défendue à la nouvelle 1. Ces personnages, tel le père de la nouvelle 5, ont pour figure tutélaire celui

---

<sup>32</sup> J. LECOINTE, *op. cit.*, p. 405.

qui ha esté si plaisant en sa vie que, par une antonomasie, on l'ha appellé le plaisantin : Chose qui luy estoit si naturelle et si propre, qu'à l'heure mesme de la mort, combien que tous ceulx qui y estoyent le regretassent : si ne peurent ilz jamais se fascher : tant il mourut plaisamment. [...]

Que voulez vous de plus naïf que cela ? quelle plus grande felicité ? Certes d'autant plus grande qu'elle est octroyée à si peu d'hommes<sup>33</sup>.

Le Plaisantin, malgré son surnom, n'a rien d'un personnage type. Placé à l'ouverture du recueil, il représente la tentation joyeuse des nouvelles potentialités génériques soulevées par les questionnements contemporains sur le *decorum peculiare*. Avec les *Nouvelles récréations et joyeux devis*, Des Périers expérimente les limites du « *decorum objectif* » pour mieux s'aventurer sur les terres du « *decorum subjectif* ». Toutefois, l'aventure reste mesurée. Le conteur n'abandonne pas les types, héritage médiéval, tel le paillard et facétieux curé de Brou puisqu'« il n'y auroit point d'inconvénient de nommer par antonomasie, Curez de Brou : tous prebstres, vicaires, chanoines, moines et capellans qui feront des actes si vertueux comme il ha faict »<sup>34</sup>. Ainsi, la comparaison des *Confabulationes* et du recueil de nouvelles de Bonaventure Des Périers illustre la difficulté à appréhender la notion de *decorum* dans les œuvres facétieuses, littérature où rhétorique et morale sont souvent malmenées ou négligées. Il reste néanmoins la possibilité de déplacer ce questionnement sur les limites du *decorum*, de l'orienter dans une perspective générique et de mettre ainsi au jour de nouvelles lectures interprétatives.

### **Une oreille, trois fous et une danse : le *decorum*, outil d'un questionnement générique dans les *Nouvelles récréations et joyeux devis***

Trois exemples de nouvelles illustrent le déplacement qu'opère Des Périers, lecteur et héritier du Pogge. En effet, contrairement à ses contemporain, le conteur

<sup>33</sup> B. DES PÉRIERS, *op. cit.*, p. 18-19.

<sup>34</sup> *Id.*, p. 162.

français ne réduit pas le recueil de l'humaniste italien à un livre d'habiles et faciles recettes narratives, destinées à divertir d'un rire plus ou moins grivois et grossier un public de lecteurs friands de « récréations ». Si le prudent Tardif modère, dans sa traduction française, les élans du texte latin, Des Périers s'approprie les *Confabulationes* et leur traitement du *decorum* pour affirmer une écriture personnelle : lire et imiter le Pogge, ce n'est pas tant inscrire le genre de la nouvelle dans la veine facétieuse que revendiquer et exploiter la richesse d'un genre déconsidéré. Le *decorum*, dépouillé de sa fonction rhétorique ou morale, devient le support d'un questionnement générique inattendu.

La facétie 223 des *Confabulationes* est un des récits du Pogge les plus repris. Elle apparaît aussi bien dans le théâtre de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (*Farse nouvelle et recreative du medecin qui guerist toutes sortes de maladie*) que chez La Fontaine, dans le conte posthume « Le faiseur d'oreilles et le raccommodeur de moules ». Cette facétie raconte comment un frère mineur réussit à coucher avec une femme enceinte sous prétexte d'achever le nez de son enfant à naître et de compenser ainsi l'inefficacité du mari. Alors que la traduction de Tardif suit le modèle italien, sans modifier la trame narrative ni éviter les motifs traditionnels de la satire facétieuse (niaiserie des femmes, libido galopante des religieux et cocuage)<sup>35</sup>, Des Périers, à la nouvelle 9, choisit non seulement de remplacer le nez par une oreille et le religieux par un ami voisin, mais aussi de développer le récit à l'aide de dialogues. Le Pogge joue avec les convenances et la congruité en prenant pour héros un frère concupiscent, menteur et débauché, l'appendice nasal à façonner ajoutant une connotation phallique de bon aloi. Le conteur français, quant à lui, ne se soucie guère de cette question. Ce n'est pas la frontière entre satire topique et lecture sacrilège qui l'intéresse, mais le déroulement même du tour joué. Interpréter le remplacement de l'homme d'Église par un voisin comme le signe d'une timidité ou d'une retenue narrative serait erroné.

---

<sup>35</sup> Sur la traduction du Pogge par G. Tardif et son influence sur le genre de la nouvelle médiévale en France, voir Nelly LABÈRE, *Défricher le jeune plant. Étude du genre de la nouvelle au Moyen Âge*, Paris, Champion, 2006.

Avec Des Périers, le roué héros acquiert une identité précise. Contrairement au frère mineur de la facétie 223, il possède un nom, « sire André ». La mention d'un patronyme, dont sont dépourvus les deux autres personnages de la nouvelle, est un indice. Il distingue, dès le début du récit, ce personnage omniprésent qui envahit la nouvelle par l'éloquence de ses propos. Certes, là où le Pogge recourt au discours indirect, Tardif utilise, dans sa traduction, le discours direct (facétie 99). Toutefois, il ne s'agit que d'un bref dialogue entre le religieux et sa victime. À la nouvelle 9, le dialogue l'emporte sur le récit. Tout part d'une réponse involontairement maladroite de la naïve épouse : « [sire André] se print à railler avec elle, luy demandant comme elle se portoit en mesnage. Elle luy respond qu'assez bien : mais qu'elle se sentoit estre grosse. »<sup>36</sup> Aussi, contrairement au religieux de la facétie, le voisin ne remarque pas de lui-même que sa voisine est enceinte. Il n'est pas présenté comme obsédé par la volonté de satisfaire ses besoins primaires en profitant de la niaiserie d'une jeune mariée. La distance installée avec le personnage du religieux est nette. En revanche, l'usage du verbe « railler » lie la nouvelle à la moquerie joyeuse et annonce le tour à venir. L'adjectif « grosse » devient alors polysémique, cette voisine étant enceinte, mais également grosse de bêtise : le conteur joue avec les attentes du lecteur amateur de facéties et familier des *Confabulationes*. Ce jeu est accentué par le caractère improvisé et involontaire du tour, puisque sire André annonce que l'enfant à naître risque d'être inachevé « sans toutesfois penser grandement en mal, ny qu'il en deust advenir ce qu'il en advint »<sup>37</sup>. Rien de tel chez le Pogge ou Tardif.

Ce tour qui arrive un peu par hasard, ce religieux remplacé par un voisin bavard et ce nez troqué pour une oreille montrent que Des Périers prend ses distances avec le modèle italien. Or cette distance n'est pas motivée par un souci du *decorum* et des bienséances. De l'un ou de l'autre côté des Alpes, pour le plus grand plaisir du lecteur, l'épouse demeure une idiote et le mari un cocu. Les choix du conteur français sont davantage des partis pris d'écriture qui éloignent le genre de la nouvelle

---

<sup>36</sup> B. DES PÉRIERS, *op. cit.*, p. 53.

<sup>37</sup> *Ibid.*

de celui de la facétie. De fait, la place accordée à l'oralité est primordiale dans les *Nouvelles récréations et joyeux devis*. Le titre même du recueil place l'échange, le dialogue, le « devis » au cœur de l'acte narratif. Aussi, non seulement le dialogue domine-t-il la nouvelle 9, mais Des Périers ajoute un dialogue supplémentaire, absent du texte source, où mari et femme discutent dans l'intimité de leur chambre à coucher, l'un apprenant de l'autre le tour joué par leur voisin<sup>38</sup>. Alors qu'à la facétie 223 le mari est un benêt qui remercie l'homme de Dieu d'avoir sauvé son fils (« *Hoc ipsamet viro retulit, existimans rem infandam filium absque naso deformatum nasci ; quod et maritus laudavit et operam compatriis non est aspernatus* »<sup>39</sup>), l'époux de la nouvelle 9, après une première et légitime colère, finit par s'apaiser autant par avarice

le sieur André lui donnant pour acheter son pardon une couverture que par bonhomie plus ou moins veule :

[...] il dit mille outrages [au sieur André], le menassant qu'il le feroit repentir du meschant tour qu'il luy avoit fait. Toutesfois de grand menasseur peu de fait. Car quand il eut bien fait du mauvais, il fut contraint de s'apaiser pour une couverte de Cataloigne que luy donna le sire André : A la charge toustefois qu'il ne se mesleroit plus de faire les oreilles de ses enfans, et qu'il les feroit bien sans luy<sup>40</sup>.

Un strict respect du *decorum personarum* impliquerait l'aboutissement, même comique, du courroux de ce mari moins stupide que sa femme. Or, si le compromis final contribue à la satire joyeuse du cocu, type traditionnel des récits facétieux, il est aussi l'expression d'un apaisement qui illustre les propos formulés dès la première nouvelle :

Ne vault il pas mieulx se resjouir, en attendant mieulx : que se fascher d'une chose qui n'est pas en nostre puissance ? [...] Ne vous

<sup>38</sup> Remplacer l'achèvement du nez par celui de l'oreille signifie peut-être, de manière détournée, cette importance nouvelle du dialogue, de l'échange à lire comme à entendre, dans le récit de Des Périers.

<sup>39</sup> LE POGGE, *op. cit.*, p. 131.

<sup>40</sup> B. DES PÉRIERS, *op. cit.*, p. 59.

chagrinez point d'une chose irremediable. Cela ne fait que donner mal sur mal, croyez moy, et vous vous en trouverez bien<sup>41</sup>.

L'exploration des limites du *decorum* sert moins à choquer ou à divertir le lecteur en reprenant des trames narratives facétieuses et licencieuses bien connues qu'à rappeler, au fil du recueil, la conception de la nouvelle selon Des Périers. Que la moralité soit présente ou absente n'intéresse guère le conteur français. Il préfère créer un jeu complice avec son lecteur, qui connaît également l'œuvre du Pogge, pour glisser, dans la narration, les fondements génériques de sa réflexion sur l'écriture de la nouvelle.

La comparaison de la nouvelle 2 des *Nouvelles récréations et joyeux devis* avec la facétie 217 des *Confabulationes* est un nouvel exemple de *decorum* exploité afin de promouvoir un genre littéraire mésestimé. La facétie du Pogge présente un archevêque surpris au lit avec une femme par son fou, lequel, après avoir compté les pieds de son maître, se précipite à la fenêtre pour crier que ce dernier s'est transformé en quadrupède (« *Accurrite omnes ad videndum novum et insuetum monstrum. Noster enim archiepiscopus quadrupes factus est !* »<sup>42</sup>). Il est intéressant de constater que ce récit n'est pas traduit par Tardif. La scène désacralisant un représentant de Dieu s'adonnant à la débauche n'a pas conquis le traducteur, malgré la punition finale infligée par la réaction spontanée du fou. La tolérance du public français devait lui sembler moins grande que celle des lecteurs florentins. Environ cent ans plus tard, Des Périers n'a pas de réticence à reprendre la facétie 217 des *Confabulationes*. Mieux, il surenchérit en employant non pas un, mais trois fous dans le même récit. Tripler le nombre de personnages associés à la folie est, certes, un procédé efficace pour démultiplier l'effet « joyeux » et « récréatif » du « devis ». C'est également une spectaculaire façon d'illustrer, sans plus attendre, les conseils de lecture formulés dans la « Premier Nouvelle en forme de preambule ».

---

<sup>41</sup> *Id.*, p. 14.

<sup>42</sup> LE POGGE, *op. cit.*, p. 128.



En effet, les *Nouvelles récréations et joyeux devis* s'ouvrent sur un récit mettant en scène trois fous célèbres, annoncés dans le titre (« Des troys folz, Caillette, Triboulet et Polite. »). Cette place inaugurale accordée à la folie souligne combien la parole du fou joue un rôle dans un recueil où le conteur prend plaisir à jouer avec les mots et leur sens. Il est vrai, cette nouvelle superpose plusieurs lectures. La première, plus immédiate et spontanée, consiste à savourer le divertissement joyeux que suscite le comportement des trois personnages mis en scène, en particulier les réactions absurdes de Caillette et de Triboulet, l'un disculpant involontairement ses bourreaux, l'autre piquant un cheval pour mieux l'arrêter. Une deuxième lecture, plus attentive au rôle des personnages, est sensible à l'éloge humaniste de la sagesse paradoxale de la folie. Or cet éloge s'appuie précisément sur la reprise de la facétie 217 du Pogge. Sous couvert de respecter le *decorum personarum*, la facétie dénonce la dépravation d'un homme d'Église stupide : « *Ita [fatuus] patroni turpitudinem detexit. Insanior est certe fatuo, qui fatuis delectatur.* »<sup>43</sup> En effet, le *decorum personarum* consistant à respecter la cohérence entre l'attitude d'un personnage et sa caractérisation, la réponse de l'archevêque, qui affirme au fou que les quatre pieds qu'il compte sont bien les siens, participe de cette dénonciation récurrente dans les *Confabulationes* des vices et de la laideur morale du clergé. La cible de la facétie n'est pas le fou, mais l'homme de Dieu. C'est pourquoi l'archevêque est le seul personnage du récit à être identifiable, grâce à la ville de son archevêché. La femme et le fou restent, eux, anonymes. Des Périers modifie, à la nouvelle 2, le récit du Pogge. L'archevêque de Cologne devient « un abbé de Bourgueil » et le fou est baptisé Polite. Ce dernier n'exhibe pas le péché de son maître en le criant par la fenêtre, mais se contente de s'exclamer : « A tous les diables soit le moine, [...], il ha quatre piedz comme un cheval. »<sup>44</sup> Bien que la comparaison chevaline associe, selon une topique facétieuse, le moine à un étalon, le conteur ne cherche pas à dénoncer la turpitude du religieux. C'est la sagesse paradoxale de Polite, dénonçant naïvement la

---

<sup>43</sup> *Ibid.*

<sup>44</sup> B. DES PÉRIERS, *op. cit.*, p. 23.

dépravation de son maître railleur, qui retient l'attention : « Et bien, pour cela, encores n'estoit il [Polite] fol que de bonne sorte. »<sup>45</sup> Là où l'humaniste italien raille le *stupidum ingenium* d'un puissant, l'archevêque de Cologne, Des Périers préfère valoriser le personnage du fou Polite.

L'examen de la folie est plus fascinant que toute interrogation sur le *decorum*, qu'il soit rhétorique ou moral. Aussi la nouvelle 3 peut-elle être l'objet d'une troisième lecture au cœur de laquelle se pose la question de la folie et de son langage. En effet, si le conteur recourt au substantif « idiotisme » pour désigner la parole du fou Caillette, il emploie également un néologisme comique, « cailletois »<sup>46</sup>. Cette création verbale traduit l'unicité et la singularité de la parole du fou, parole qui échappe à toute règle ou contrainte. Or, cette liberté de ton et de propos constitue le fil directeur des *Nouvelles récréations et joyeux devis* :

Et bien, pour cela, encores n'estoit il fol que de bonne sorte. Mais Triboulet et Caillette estoyent folz à vingt et cinq quarraz, dont les vingt et quatre font le tout. Or ça, les folz ont fait l'entrée. Mais quelz folz ? Moy tout le premier à vous en compter : et vous le second à m'escouter : Et cestuy là le troiziesme : et l'autre le quatriesme. Oh qu'il y en ha : jamais ce ne seroit faict : Laissons les icy et allons chercher les sages. Esclairez pres, je n'y vois goutte<sup>47</sup>.

Le conteur met en pratique la folie verbale libératrice de ses personnages en recourant au non-sens (« Mais Triboulet et Caillette estoyent folz à vingt et cinq quarraz, dont les vingt et quatre font le tout »). Il annonce également la folie du recueil à laquelle nul n'échappe, ni lui (« Mais quelz folz ? Moy tout le premier à vous en compter »), ni les lecteurs (« [...] et vous le second à m'escouter : Et cestuy là le troiziesme : et l'autre le quatriesme. »), ni les personnages (« allons chercher les sages. Esclairez pres, je n'y voy goutte. »). La dernière phrase ironique chasse le sage de ce

---

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> *Id.*, p. 20.

<sup>47</sup> *Id.*, p. 23.

recueil de devis facétieux où le lecteur est invité à rire et se « récréer » sans se soucier des règles et des contraintes de la morale ou de la raison. Les *Nouvelles récréations et joyeux devis* ne font pas du *decorum* un enjeu générique. Respecter ou non les limites imposées par le *decorum* n'intéresse guère Des Périers. Pour être plus exact : la question du *decorum* n'intervient qu'en tant qu'outil de promotion du genre de la nouvelle. Elle n'est pas un but en soi. De fait, dans ce recueil de nouvelles, il s'agit non pas de constater les limites des implications rhétoriques et morales du *decorum*, ni de constater la transgression de ces limites, mais d'observer un dépassement de celles-ci. Parler de dépassement ne revient pas à dire que Des Périers fait autre chose ou fait mieux que ces prédécesseurs, notamment le Pogge. Il faut entendre le terme « dépassement » comme l'expression d'une dynamique, d'un mouvement des récits et, partant, du genre même de la nouvelle, qui affranchissent l'ouvrage d'un héritage littéraire et moral parfois pesant. Dès la première nouvelle, le conteur affiche son refus, plus ou moins honnête, d'importer de l'étranger la matière de ses récits et donc de soumettre ses « devis » au poids de modèles écrasants, l'on pense en particulier à Boccace :

Et puis je ne suis point allé chercher mes comptes à Constantinople, à Florence, ny à Venise : ni si loing que cela. Car ilz sont telz que je les vous veulx donner, c'est-à-dire pour vous recreer n'ay je pas mieux faict d'en prendre les instrumens que nous avons à nostre porte, que non pas les aller emprunter si loing ? [...]

Les nouvelles qui viennent de si loingtain pays, avant qu'elles ne soient rendues sus le lieu, ou elles s'empirent comme le saffran : ou s'encherissent, comme les draps de soye : ou il s'en pert la moytié, comme d'espiceries : ouse buffetent, comme les vins : ou sont falsifiées, comme les pierreries : ou sont adultereés, comme tout.

Brief, elles sont sujettes à mille inconveniens. [...] Et pour cela, j'ayme mieulx les prendre pres, puis qu'il n'y ha rien à gagner<sup>48</sup>.

Des Périers refuse de suivre une mode littéraire qui consiste, dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle, à imiter, sans se les approprier, des modèles italiens. Les règles et les préceptes inhérents au *decorum* libèrent ainsi, paradoxalement, sa liberté d'écriture. Déplaçant le questionnement des limites du *decorum* du champ de la rhétorique et de la morale à celui du genre littéraire, Des Périers dynamise un genre narratif souvent déconsidéré et sous-estimé. La nouvelle 38 offre, grâce à la danse, un éloquent exemple de ce mouvement.

Dans la nouvelle 38, l'influence du Pogge disparaît. Le récit n'emprunte aucun procédé, aucun tour aux *Confabulationes*. En revanche, la discussion entre les deux personnages de ce « devis » illustre le rôle du *decorum* dans la promotion littéraire du genre de la nouvelle. Les réactions opposées du docteur en théologie, « appelé Nostre maistre d'Argentré », et de la baillive de Sillé au sujet des danses incarnent les réactions de deux types de lecteurs des *Nouvelles récréations et joyeux devis*. En effet, ce débat sur la danse soulève des questions nullement étrangères à l'art du *decorum*. Il rappelle les notions de *dignitas*, d'*aptum*, de *proprium* ou bien encore de *congruitas* mentionnées dans les traités de rhétorique antique et médiévale, relus, au XVI<sup>e</sup> siècle, par Josse Bade et par Érasme. Cette dispute sur la danse pourrait alors s'appliquer aux recueils de nouvelles. Les adversaires de la danse sont les mêmes que ceux qui critiquent le genre de la nouvelle pour sa futilité. Il suffit de remplacer, dans la conversation des deux personnages, le mot « danse » par le mot « nouvelle » pour constater l'efficacité de cette double lecture :

Or en devisant de propos et aultres, ilz [le docteur en théologie et la baillive] commencerent à parler des danses [nouvelles]. Surquoy le docteur dist que de tous les actes de recreation, il n'y en avoit point un qui sentist moins son homme que la dance [nouvelle]. La Baillive

---

<sup>48</sup> *Id.*, p. 16-17.

luy va dire tout au contraire, qu'elle ne pensoit qu'il n'y eust chose qui reveillast mieulx l'esprit que les danses [nouvelles] : et que la mesure ni la cadence n'entreroit jamais en la teste d'un lourdault. Lesquelles sont tesmoignage que la personne est adroicte et mesurée en ses faitz et desseins<sup>49</sup>.

La substitution du mot « danse » par le mot « nouvelle » ne fait pas perdre au texte sa cohérence. Elle fait surgir, en filigrane du récit, le débat traditionnel des lectures non nobles, méprisées par le docte, mais que le lectorat féminin et instruit apprécie. De plus, le verbe « deviser » et le substantif « récréation » rappellent le titre du recueil. La Baillive serait alors une lectrice idéale, sensible à l'énergie du rire et à la finesse des bons mots et des bons tours rythmant les nouvelles. Les mentions de la mesure et de la cadence ont aussi leur importance. Tout comme la maîtrise du rythme et des pas aide le danseur à virevolter avec assurance, le *decorum* et ses règles guident le conteur dans la chorégraphie de son écriture. À lui de s'en détacher si bon lui semble, tant qu'il demeure « adroict et mesuré en ses desseins ». Le *decorum* est à la nouvelle ce que la chorégraphie est à la danse : des règles et des préceptes qui, maîtrisés avec art, peuvent être, non contestés, mais dépassés. Le « lourdaud » n'ose pas explorer les limites du *decorum*. L'esprit agile transforme les contraintes rhétoriques et morales en atouts qui servent à affirmer la singularité d'une écriture. Aussi, dans un jeu de polyphonie, la Baillive devient-elle la porte-parole du conteur : ceux qui écrivent et ceux qui lisent des nouvelles prennent autant de plaisir que les danseurs à danser ou à voir danser. Et ceux qui prétendent le contraire mentent, car rien ne réjouit plus que de lire les gesticulations physiques et verbales des personnages qui sont les héros de ces « récréations » :

“Des Danses il en vient plaisir à ceulx qui dansent, et à ceux qui voyent danser. Et si ay opinion, si vous osiez dire la verité, que vous mesmes y prenez grand plaisir à les regarder. Car il n'y ha gens, tant

---

<sup>49</sup> *Id.*, p. 165.

melancholiques soyent-ilz, qui ne se resjouissent à veoir si bien manier le corps, et si alaigrement<sup>50</sup>.”

À nouveau, si l'on suit la piste d'un métadiscours inséré dans cet échange, un parallèle est créé entre cette mélancolie chassée par la danse et le rire qui agite les personnages et réjouit les lecteurs, aussi chagrins soient-ils. Le docteur objecte en prenant l'argument de la folie : si l'on voit de loin des gens danser, même en mesure, mais sans entendre la musique, ils ont l'air de fous. La réponse de la Baillive est une nouvelle leçon de lecture adressée au danseur / lecteur de mauvaise foi : « les danses sans instrument ou sans chansons seroyent comme les gens en un lieu d'audience sans sermonneur »<sup>51</sup>. De même, les nouvelles sans la musique des rires des personnages seraient « comme les gens en lieu d'audience sans sermonneur ». La cadence ou le *decorum* ne suffisent pas. Il faut cette musique particulière du rire pour transporter le lecteur. « Riez seulement » déclare Des Périer à la première nouvelle. La question de la folie n'est donc qu'un faux débat. Seul le rire importe, car il instaure un dialogue joyeux et récréatif entre le conteur et son lecteur. Ainsi, le dialogue de la nouvelle 38 énonce, sous le couvert de la fiction, une forme facétieuse d'art poétique de la nouvelle. Des Périers refuse de commenter ou d'enseigner sa conception du genre : au lecteur d'en trouver les principes singuliers, à travers un jeu joyeux et facétieux de polyphonie énonciative véhiculé par le rire des personnages. Dépassez le *decorum* associé habituellement à la nouvelle par les lecteurs de Boccace, du Pogge et des conteurs français de la Renaissance permet de mieux défendre et promouvoir une littérature injustement négligée par tous les agélastes et autres docteurs en théologie.

\*

---

<sup>50</sup> *Ibid.*

<sup>51</sup> *Id.*, p. 166.

Questionner les limites du *decorum* dans le recueil de nouvelles du lecteur du Pogge qu'est Des Périers montre que la « gaillardise » du *decorum*, au sens rhétorique et moral du mot, est davantage du côté des *Confabulationes* que des *Nouvelles récréations et joyeux devis*. Le conteur français est gentiment gaillard. Quelques récits un peu lestes, plusieurs critiques formulées à l'encontre des autorités et des puissants, mais Des Périers reste avant tout un « plaisantin ». Railler et contester ne l'intéresse guère. Rire et divertir est bien plus agréable. En revanche, par leur audace, les *Nouvelles récréations* placent le *decorum* au service d'un questionnement générique où le modèle florentin est mis de côté. Respecté ou non, le *decorum* n'est pas présenté comme un élément définitoire, mais comme l'outil d'un dépassement dont la dynamique permet au conteur de réveiller un genre narratif parfois poussiéreux ou convenu. Des Périers plaisante avec le *decorum* comme il plaisante avec le Pogge : tout n'est que jeu discursif avec le lecteur, lequel est invité, pour chaque « devis », à demander inlassablement si « cestuy-ci est bon ». Car, comme dirait la baillive de Sillé, « vous sçavez bien qu'il est impossible que ce monde dure sans plaisir ».